

ADDICTIONS

La personne déclare-t-elle une dépendance susceptible d'engendrer un risque de manque (stupéfiants, alcool, médicament, tabac) ?

OUI NON Si oui, laquelle : _____

SANTÉ MENTALE

La personne déclare-t-elle des antécédents psychiatriques ? OUI NON

Lesquels ? _____

Si oui, la personne a-t-elle déjà fait l'objet d'une hospitalisation ? OUI NON

La personne déclare-t-elle des antécédents de tentative(s) de suicide ? OUI NON

En garde à vue/ rétention/ au moment de la présentation, la personne a-t-elle tenu des propos suicidaires ou tenté de porter atteinte à son intégrité physique ? OUI NON

Précisez : _____

Une consultation médicale et ou psychiatrique URGENTE - en dehors de la consultation médicale à destination des arrivants qui a lieu dans les plus brefs délais - est-elle nécessaire ? OUI NON NSP

Pourquoi ? _____

MODALITES DE DÉTENTION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Y a-t-il d'autres détenus impliqués dans l'affaire ? OUI NON NSP

Si oui, lesquels ? _____

La personne doit-elle être séparée d'autres détenus ? OUI NON NSP

Si oui, lesquels ? _____

La personne a-t-elle une mesure de suivi judiciaire en cours ? NON OUI NSP

CJ ou ARSE peine alternative ou peine complémentaire Sursis probatoire peine de DDSE SSJ Aménagement de peine ou LSC ou mesure de sûreté Ordonnance de protection Suspension ou retrait de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement

Si oui, y a-t-il une obligation de soins ? OUI NON NSP

Si oui, y a-t-il des interdictions de contact ou de paraître **HORS INFRACTIONS COMMISES DANS UN CADRE INTRAFAMILIALE** ? OUI NON NSP

Précisez l'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance) et adresse des personnes concernées par l'interdiction judiciaire (victime, coauteurs ou complices), les lieux interdits, les décisions judiciaires (avec dates) à l'origine et le cadre juridique

Si oui, y a-t-il des interdictions de contact ou de paraître dans le cadre d'INFRACTIONS COMMISES DANS UN CADRE INTRAFAMILIALE ? OUI NON NSP

Ces interdictions concernent : le conjoint, le concubin ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou l'ancien conjoint, concubin ou partenaire de la personne incarcérée un ou plusieurs enfants mineurs de la personne incarcérée

Précisez l'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance) et adresse des personnes concernées par l'interdiction judiciaire (victime, coauteurs, complices), les lieux interdits, les décisions judiciaires (avec dates) à l'origine et le cadre juridique

-

-

Un bracelet anti-rapprochement (BAR) ou un TGD ont-ils été prononcés ? OUI NON NSP

Si un BAR est prononcé, bien vouloir joindre une copie de la fiche navette à destination du greffe pénitentiaire pour transmission au prestataire de télésurveillance

DÉTENTION PROVISOIRE PENDANT LE DÉLAI D'APPEL

Le SPIP ou la PJJ est autorisé(e) à téléphoner aux membres de la famille/titulaire de l'autorité parentale.

La personne est autorisée à :

Numéro de parquet

Numéro d'instruction

NOTICE INDIVIDUELLE DETENTION

